



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 26

CDEN du 04 novembre 2014



Cette rentrée n'a pas été des plus simples. En effet, les rebondissements de la réforme des rythmes scolaires n'ont pas facilité l'organisation des écoles, notamment en ce qui concerne les personnels mais également les élèves et leur famille.

Pour les personnels, les nominations ont été très tardives, après la fermeture des écoles, empêchant tout contact avec les équipes pédagogiques. Certains enseignants ont même appris la veille de la rentrée l'organisation de leur temps de service.

Du côté des usagers, beaucoup de familles ont pris connaissance de l'organisation des différents temps de l'élève à la rentrée, avec des activités proposées parfois loin des promesses et surtout payantes malgré leur piètre qualité.

A deux mois de la rentrée, le constat n'est pas des plus réjouissants malgré l'optimisme ambiant affiché par l'administration. Déjà le remplacement des enseignants absents est à flux tendu, certaines circonscriptions annoncent même une impossibilité à remplacer le mercredi matin.

Entre la catastrophe annoncée et l'optimisme affiché, le constat est très mitigé. Les différences d'horaires sur le territoire étaient justifiées par la mise en place des TAP. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Pour la seconde fois, Madame l'inspectrice d'académie, nous vous demandons de nous présenter le bilan de la situation lors du prochain comité de suivi des rythmes dont vous ne manquerez pas de nous communiquer la date très prochainement.

A l'ordre du jour de ce CDEN, la présentation du constat de rentrée. Depuis plusieurs années, la différence entre prévision de rentrée et constat était positive : nous accueillions toujours plus d'élèves que prévu. Cette année, la différence est négative : nous perdons 445 élèves. Seraient-ils allés vers le privé, non contraint à la mise en place de cette réforme des temps scolaires ?

Sur un autre sujet, nous souhaitons aborder la situation de la direction d'école. A l'heure où le ministère annonce la simplification des tâches administratives, sur le terrain il n'en est rien ! On pourrait aborder la nouvelle application mise en place pour les élections des représentants de parents d'élèves, mais également celle pour les sorties scolaires ou encore les diverses enquêtes qui affluent sur les écrans des directeurs d'école, au moment même où personne, sauf erreur, est en mesure d'affirmer le renouvellement pour la rentrée prochaine des contrats des EVS de direction. Les contrats renouvelés depuis septembre ne prennent pas en compte la possibilité pour ces personnels de bénéficier de 24 mois de contrat. En effet, ces derniers se terminent le 30 juin. Est-ce une décision départementale ?

Que dire également de la concertation des enseignants au sujet des futurs programmes de l'école ? Mercredi 15 octobre, la plupart des équipes pédagogiques n'a pu se connecter sur le serveur du ministère afin de répondre au questionnaire

en ligne, proposé par ce dernier. Nous sommes en droit d'être très inquiets quant au déroulement des élections professionnelles qui utiliseront le même serveur. Quelle garantie, Madame la directrice académique, avons-nous que ces opérations pourront se passer sans heurt ?

Empiétons sur l'avenir : un groupe de travail académique s'est réuni autour de la question des REP (réseau d'éducation prioritaire). Il s'agissait de redéfinir les collèges et les écoles qui pourraient soit en sortir soit y entrer. Pour notre département, la nouvelle peut être considérée de manière différente : positive parce que plusieurs collèges entrent dans le nouveau dispositif, c'est la reconnaissance pour l'ensemble de la communauté éducative des difficultés du terrain. En revanche, la mauvaise nouvelle est l'augmentation de la paupérisation de notre département. Pour ce qui concerne les écoles, des interrogations demeurent quant au choix opéré. Certaines écoles seront encore malmenées au moment de la carte scolaire.

Pour ce qui est de l'accueil des élèves à besoins particuliers, nous souhaiterions un bilan concernant l'accompagnement par une AVS : combien d'élèves à ce jour bénéficient d'une notification de la MDPH sans pour autant être accompagnés par manque de moyens ? Nous allons fêter cette année le dixième anniversaire de la loi de février 2005. Il est temps qu'un bilan sérieux soit fait sur ce sujet.

Pour finir, au moment où le budget va être voté par le parlement, nous sommes en droit d'être inquiets sur l'avenir des services publics et de l'école. Même si le nombre de places au concours a fortement augmenté pour la rentrée prochaine, il n'en demeure pas moins que les conditions de travail des personnels, d'accueil des élèves ne sont pas à la hauteur des enjeux.